

## Nos locaux

Les sites pour vous accueillir à chaque étape de la vie de votre projet professionnel :

- **Service développement et Animation Economique et Centre de Formalités des Entreprises**  
2 rue du Temple Morne Tartenson  
97200 Fort-de-France
- **URMA**  
Quartier Laugier 97215 Rivière Salée



**Rapprochez-vous dès maintenant !**  
**Vous accompagner c'est notre métier**

Service Développement et Animation Economique  
05 96 714 538  
sae.cmm972@wanadoo.fr

[www.cma-martinique.com](http://www.cma-martinique.com)



# Créer ou reprendre dans le secteur des Métiers d'Art



Information - Sensibilisation - Accompagnement - Réglementation

Information - Sensibilisation - Accompagnement - Réglementation

V

ous souhaitez **créer** ou **reprendre**

une entreprise artisanale dans le secteur des **Métiers d'Art**  
Le Service de Développement et d'Animation Economique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique vous accueille vous conseille et vous accompagne dans vos démarches .



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région Martinique

## STAGE DE PRÉPARATION A L'INSTALLATION

Loi n°82-1091 du  
23.12.1982,  
décret n°93-888 du  
02.07.1993 et  
loi n°96-603 du 05.07.1996

A suivre dans l'ordre et dans les locaux de la  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région  
Martinique

### ❖ Une réunion d'information qui

- Renseigne sur la réglementation
- Précise les formalités administratives à accomplir et les démarches à effectuer
- Répond aux interrogations des créateurs ou repreneurs d'entreprise artisanale
- Présente les objectifs et les modalités de déroulement du stage.

**le jeudi de 14h00 précises à 16h00 (selon le calendrier)**

### ❖ Un Stage de Préparation à l'Installation pour

- Préparer les aspects financier, économique et commercial de votre projet
- Choisir votre forme juridique
- Choisir votre régime fiscal
- Connaître votre future couverture sociale
- Calculer votre prix de revient
- Mettre en place des outils de prévision et de contrôle.

**Ce stage, d'une durée de 30 heures préalable à l'immatriculation, se déroule de 08h30 à 14h30. Le coût du stage est de 250 € payable en espèces ou par chèque.**

### ❖ Un entretien

Un entretien individuel avec des conseils personnalisés pour permettre la concrétisation du projet.

### ❖ Un accompagnement à la finalisation de votre projet, à la demande

- Chiffrage
- Prévisionnel d'activité
- Choix de la forme juridique et du régime fiscal

### ❖ Un suivi pendant 3 ans

Un suivi à la demande pour vous permettre de multiplier les chances de réussite.

## INFORMATION

### ❖ Un secteur réglementé

#### • Journal Officiel du 27 décembre 2013

217 métiers répartis dans 19 familles :

- Art floral
- Arts du spectacle
- Arts et traditions populaires
- Arts graphiques
- Arts mécaniques –jeux –jouets
- Bijouterie–joaillerie–orfèvrerie–horlogerie
- Bois
- Cuir
- Décoration (tous matériaux)
- Facture instrumentale
- Luminaire
- Métal
- Métiers liés à l'architecture
- Mode
- Pierre
- Tabletterie
- Terre
- Textile
- Verre

- **Le décret n°98-247 du 2 avril 1998 modifié par décret 2013-591 du 04 juillet 2013** qui permet à l'intéressé de demander la qualité d'artisan d'art s'il exerce un métiers de la liste et est titulaire d'un CAP au minimum ou de 6 années d'immatriculation au Répertoire des Métiers dans le métier d'art considéré.

### ❖ Un espace pour

- Rencontrer vos conseillers  
**du lundi au vendredi de 07h à 13h00, sans rendez-vous**  
et le **lundi, mardi et jeudi après de 14h à 16h30** sur rendez-vous.
- Rencontrer les partenaires sur rendez-vous.